

**trusteam
finance**



COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATIONS

TRUSTEAM FINANCE

2019

Janvier 2021

Sommaire

1. Conditions de recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.....	3
2. Clé de répartition.....	3
3. Prévention des conflits d'intérêts dans le cadre du choix des prestataires.....	4

Conformément aux dispositions de l'article 321-122 du RGAMF, les frais d'intermédiations pour l'année 2019 ayant représenté un montant supérieur à 500 000 euros, TRUSTEAM FINANCE établit le document appelé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » présentant :

- Les conditions dans lesquelles TRUSTEAM FINANCE a eu un recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, pour la gestion Collective et la gestion sous mandat.
- La clé de répartition constatée entre les frais d'intermédiaire relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

1. CONDITIONS DE RECOURS A DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

Certains brokers / courtiers « généralistes », qui interviennent sur les marchés afin d'exécuter les ordres de bourse, ont contribué aux décisions d'investissement (ou de désinvestissement) en fournissant un service dit d'analyse ou de recherche. Ces intermédiaires ont été rémunérés sur chaque ordre par une commission globale, comprenant une commission d'exécution et une commission de recherche.

D'autres Brokers/ Courtiers, dits "Broker CSA" ont été rémunérés comme les brokers « généralistes », bien qu'ils n'aient pas fourni de services d'aide à la décision. La partie du courtage facturée au titre des services d'aide à la décision d'investissement a été reversée à des tiers prestataires de service. Il s'agit en particulier des Prestataires utilisés dans notre propre Recherche « Satisfaction Client ». Notre Recherche sert de source de propositions extra financière à nos investissements.

2. CLE DE REPARTITION

Pour 2019, la clé de répartition constatée entre les frais d'exécution d'ordres et les frais correspondant aux services d'aide à la décision est la suivante :

Instruments financiers	% relatifs aux frais de réception et d'exécution d'ordres	% relatif aux frais d'analyse / recherche (SADIE)
Actions	34%	66%

3. PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS DANS LE CADRE DU CHOIX DES PRESTATAIRES.

Conformément à la réglementation, TRUSTEAM FINANCE a mis en place un dispositif de prévention des risques de conflits d'intérêts dans le choix des prestataires notamment avec une procédure de :

- Sélection et Evaluation des intermédiaires financiers
- De Prévention et de Gestion des conflits d'intérêt

Il n'y a pas eu de conflits en 2019.